

**Province de Québec  
Ville de Saint-Philippe**

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 10 avril 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.**

Sont présent(e)s :            Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil  
   Madame la conseillère Martine Labelle  
   Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne  
   Monsieur le conseiller Justin Gagné  
   Madame la conseillère Sylvie Messier  
   Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Est aussi présent :            Madame Manon Thériault, greffière

---

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE  
du 10 avril 2018, 19 h**

**1. ORDRE DU JOUR**

1.1 Approbation de l'ordre du jour

**2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

2.1 Approbation du procès-verbal des dernières séances

2.2 Approbation d'une politique d'utilisation du système d'appels automatisés de messagerie

2.3 Modification de la résolution numéro 17-04-103 - Nomination des membres - Comité d'embellissement et d'environnement

2.4 Autorisation de signature - Entente du regroupement d'achat en commun d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec et confirmation du mandat de l'UMQ comme mandataire du regroupement et gestionnaire de risques

2.5 Autorisation de dépenses – Colloque du Carrefour action municipale et famille – Juin 2018

2.6 Entente relative à l'adhésion de la Ville de Saint-Philippe à la Régie intermunicipale de police Roussillon - Appui à la démarche de la Municipalité de Saint-Mathieu

### 3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

- 3.1 Embauche de personnel étudiant - Service de planification et d'aménagement du territoire- Saison estivale 2018
- 3.2 Embauche de personnel étudiant - Service des finances et de la trésorerie -Saison estivale 2018
- 3.3 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Stéphane Tremblay à titre d'opérateur B - Division des travaux publics
- 3.4 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Maxime Dupuis à titre de mécanicien/opérateur B - Division des travaux publics
- 3.5 Autorisation de signature - Contrat de travail de la conseillère à la direction générale et responsable des communications

### 4. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois
- 4.2 Approbation des comptes à payer du mois
- 4.3 Adoption - Règlement numéro 2002 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2018
- 4.4 Adoption - Règlement numéro 426 décrétant une dépense et un emprunt de 405 000 \$ pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Anatole-Lussier et le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant
- 4.5 Dépôt – Rapport d'activités du trésorier – Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

### 5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Modification de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
- 5.2 Autorisation signature – Dépôt d'une demande au programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes » - Ministère de la Culture et des Communications du Québec – Bibliothèque Le Vaisseau d'Or

### 6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Achat d'un camion-citerne de la Ville de Candiac

### 7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Approbation d'une procédure sur la disposition des casques des pompiers

7.2 Rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2017

## 8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

8.2 Octroi de mandat - Services professionnels pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme - concordance au schéma révisé de la MRC Roussillon

8.3 Demande d'entretien d'un cours d'eau - ruisseau Saint-Claude

8.4 Adoption - Règlement numéro 401-29 modifiant le règlement de zonage numéro 401

8.5 Adoption second projet - Règlement numéro 401-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 401 afin d'augmenter à 65% la norme du rapport planchers/terrain maximal pour toutes les classes d'usage dans la zone H-26

9.1. Varia

9.2. Informations de madame la mairesse

9.3. Questions des gens de la salle

9.4. Levée de la séance

9.4.1 Levée de la séance

## **ORDRE DU JOUR**

### **18-04-073 Approbation de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **18-04-074 Approbation du procès-verbal des dernières séances**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 26 mars 2018.

**18-04-075 Approbation d'une politique d'utilisation du système d'appels automatisés de messagerie**

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver la politique d'utilisation du système d'appels automatisés de messagerie datée du 4 avril 2018, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**18-04-076 Modification de la résolution numéro 17-04-103 - Nomination des membres - Comité d'embellissement et d'environnement**

CONSIDÉRANT la récente démission de monsieur Pierre-Benoit Berthelet à titre de membre du comité d'embellissement et d'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de retirer et de nommer de nouveaux membres au sein de ce comité;

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité de modifier la résolution numéro 17-04-103 intitulée « Nomination des membres - Comité d'embellissement et d'environnement » comme suit:

- par le retrait de Valérie Beauchamp, chef de division - planification et aménagement du territoire;
- par le remplacement du citoyen, Pierre-Benoit Berthelet, par le citoyen, Denis Mayrand;
- par l'ajout de Sylvie Messier, conseillère municipale.

De remercier monsieur Pierre-Benoit Berthelet pour son implication et sa collaboration au sein du comité.

**18-04-077 Autorisation de signature - Entente du regroupement d'achat en commun d'assurances de dommages de l'Union des municipalités du Québec et confirmation du mandat de l'UMQ comme mandataire du regroupement et gestionnaire de risques**

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Saint-Philippe souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2023 ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe joigne à nouveau l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée «ENTENTE du regroupement Varenne/Sainte-Julie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 130 00 499.

**18-04-078 Autorisation de dépenses – Colloque du Carrefour action municipale et famille – Juin 2018**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Saint-Philippe d'être représentée lors du colloque annuel du Carrefour Action municipale et famille, qui se tiendra les 14 et 15 juin 2018 à Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de madame Sylvie Messier, conseillère municipale et responsable des questions familiales au colloque annuel du Carrefour Action municipale et famille qui se tiendra les 14 et 15 juin 2018, à Montréal.

QUE la Ville défraie les frais de participation à ce colloque jusqu'à concurrence de 1 000 \$, sur présentation de pièces justificatives.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 110 00 332.

**18-04-079 Entente relative à l'adhésion de la Ville de Saint-Philippe à la Régie intermunicipale de police Roussillon - Appui à la démarche de la Municipalité de Saint-Mathieu**

CONSIDÉRANT l'Entente relative à l'adhésion de la Ville de Saint-Philippe à la Régie intermunicipale de police Roussillon en vigueur depuis le 20 janvier 2003 ainsi que l'Entente relative à la création de la régie intermunicipale de police elle-même;

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon en vigueur depuis le 1er janvier 2009;

CONSIDÉRANT l'article 11 de cette entente qui stipule ce qui suit:

**«Durée et renouvellement**

*La présente entente est conclue pour une période de dix (10) ans; à son expiration, elle se renouvelle pour la période prévue initialement, à*

*moins que l'une des municipalités ne manifeste, au moins neuf (9) mois à l'avance, son désir d'y mettre fin, au moyen d'une résolution à cet effet transmise par courrier recommandé ou certifié aux autres municipalités et à la Régie.»*

CONSIDÉRANT la résolution transmise à cet effet par la Municipalité de Saint-Mathieu, laquelle souligne notamment qu'il y a lieu de revoir le mode de répartition des coûts d'exploitation et d'administration du service policier;

EN CONSÉQUENCE :

Que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe confirme son accord à la démarche effectuée par la Municipalité de Saint-Mathieu à l'effet que la Ville ne souhaite pas renouveler l'Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police Roussillon sous sa forme actuelle.

Que la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à chacune des municipalités en faisant partie.

#### **RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

##### **18-04-080 Embauche de personnel étudiant - Service de planification et d'aménagement du territoire- Saison estivale 2018**

CONSIDÉRANT la subvention accordée à la Ville de Saint-Philippe dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT la charge de travail actuelle au Service de planification et de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Marie-Ève Chrétien à titre de stagiaire (étudiante), pour la saison estivale 2018, à compter du 7 mai 2018, au salaire horaire de 15,00 \$.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 610 00 112.

##### **18-04-081 Embauche de personnel étudiant - Service des finances et de la trésorerie -Saison estivale 2018**

CONSIDÉRANT la subvention accordée à la Ville de Saint-Philippe dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT la charge de travail importante au Service des finances et de la trésorerie pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des finances et de la trésorerie;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Noemy Ruel, à titre d'étudiante, pour la saison estivale 2018, au salaire horaire de 15 \$.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-111.

**18-04-082     Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Stéphane Tremblay à titre d'opérateur B - Division des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé en période d'essai est assujéti à une période probatoire de 960 heures de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Tremblay a été embauché le 14 novembre 2017 en vertu de la résolution numéro 17-11-262;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de monsieur Tremblay se terminera le ou vers 20 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité QUE monsieur Stéphane Tremblay soit reconnu employé permanent régulier au poste d'opérateur B, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, et ce, dès la fin de sa période de probation.

**18-04-083     Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de monsieur Maxime Dupuis à titre de mécanicien/opérateur B - Division des travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé en période d'essai est assujéti à une période probatoire de 960 heures de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Maxime Dupuis a été embauché le 13 juin 2017 en vertu de la résolution numéro 17-06-143;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de monsieur Dupuis a été prolongée en vertu de la lettre d'entente numéro 2017-16;

CONSIDÉRANT QU'elle se terminera le ou vers 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'il a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité QUE monsieur Maxime Dupuis soit reconnu employé permanent régulier au poste de mécanicien/opérateur B, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, et ce, dès la fin de sa période de probation.

**18-04-084 Autorisation de signature - Contrat de travail de la conseillère à la direction générale et responsable des communications**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail établissant les conditions de travail et la rémunération de madame Marilou Robert, au poste de conseillère à la direction générale et responsable des communications.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Robert soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 131 00 111.

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

**18-04-085 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois**

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 8 mars au 22 mars 2018, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2018-03-08	M 347 À M 349 et 36792 à 36812	381 172,83 \$
2018-03-15	M 350 à M 351 et 36936 à 36951	92 337,67 \$
2018-03-22	M 352 à M 355 et 36952 à 36964	74 301,92 \$
<b>TOTAL</b>		<b>547 812,42 \$</b>

**18-04-086 Approbation des comptes à payer du mois**



CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2018-04		245 887,40 \$	FAG	36979 à 37078
2	2018-04	#397 Agrandissement Centre Communautaire	7 302,35 \$	FDI	118 et 119
<b>TOTAL</b>			<b>253 189,75 \$</b>		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

**18-04-087 Adoption - Règlement numéro 2002 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2018**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 19 décembre 2017;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2002 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2018.

**18-04-088 Adoption - Règlement numéro 426 décrétant une dépense et un emprunt de 405 000 \$ pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Anatole-Lussier et le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT que ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 405 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement au parc Anatole-Lussier et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux;

CONSIDÉRANT que l'emprunt de 405 000 \$ est remboursable sur une période de vingt (20) ans par les contribuables de l'ensemble de la Ville;

CONSIDÉRANT que la taxe spéciale sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Ville en fonction de leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 426 décrétant une dépense et un emprunt de 405 000 \$ pour l'exécution des travaux de réaménagement du parc Anatole-Lussier et le paiement des honoraires professionnels s'y rapportant.

**DEP-2018-02 Dépôt – Rapport d'activités du trésorier – Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités**

Conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2), les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe prennent acte du dépôt, par la trésorière, madame Nicole Thibodeau, du rapport d'activités pour l'année 2017, tel que prévu en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

***LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE***

**18-04-089 Modification de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes**

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à la majorité des conseillers présents que le Conseil de la Municipalité de Saint-Philippe accepte d'approuver la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes révisée en date du 13 février 2018, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le vote est demandé :

Pour : (4) mesdames Manon-Josée D'Auteuil, Martine Labelle, Sylvie Messier, ainsi que monsieur Dany Goyette.

Contre : (2) messieurs Vincent Lanteigne, Justin Gagné.

**Adoptée sur division.**

**18-04-090**     **Autorisation signature – Dépôt d’une demande au programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes » - Ministère de la Culture et des Communications du Québec – Bibliothèque Le Vaisseau d’Or**

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale de Saint-Philippe Le Vaisseau d’Or est maintenant une bibliothèque publique autonome depuis janvier 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire doit procéder à l’achat de livres pour renouveler les collections de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire déposer une demande d’aide financière auprès du programme « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes » auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à financer la totalité du projet de cette demande portant le no 529201, incluant la part correspondant à la subvention du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, pour un montant total de 57 680 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d’admissibilité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l’unanimité d’autoriser le dépôt d’une demande d’aide financière auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Philippe, tous les documents requis dans le cadre de la demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et des Communications du Québec.

***GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS***

**18-04-091**     **Achat d'un camion-citerne de la Ville de Candiac**

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l’unanimité d’acquérir, au prix de 34 492,50 \$, taxes incluses, de la Ville de Candiac, un camion-citerne de marque Sterling, modèle SC8000, numéro de série 1FVAAEBVO2DJ63500 aux conditions suivantes:

- le véhicule est vendu dans un état « tel quel », sans garantie de qualité et aux risques et périls de l’acheteur, le tout conformément à l’alinéa 2 de l’article 1733 du Code civil du Québec;
- il sera payable lors de la livraison, soit le ou vers le 23 avril 2018, par chèque émis au nom de Ville de Candiac;

- les frais de transfert de propriété exigés par la Société d'assurance automobile du Québec sont à la charge de la Ville de Saint-Philippe;
- la Ville de Candiac garantit qu'elle est propriétaire dudit camion-citerne et que celui-ci est libre de tout privilège et charge;
- à la date de livraison, la Ville effectuera une inspection sommaire du véhicule afin de s'assurer qu'il demeure dans un état satisfaisant, tel que constaté le 9 avril 2018, à défaut, la Ville se réserve le droit de ne pas faire l'achat du camion-citerne.

D'autoriser le chef de division -Travaux publics à signer tous documents relatifs à cet achat.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant maximal de 34 492,50 \$, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-750.

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

### **18-04-092 Approbation d'une procédure sur la disposition des casques des pompiers**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver la procédure sur la disposition des casques de pompiers datée du 10 avril 2018, dont copie est jointe pour en faire partie intégrante.

### **18-04-093 Rapport d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'année 2017**

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie Saint-Philippe/Saint-Mathieu doit transmettre annuellement un rapport d'activités sur les actions prévues au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC de Roussillon;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu à transmettre à la MRC de Roussillon le rapport d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017 du schéma de couverture de risques.

## **PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **18-04-094 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme

(CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*, conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 mars 2018 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No recommandation	Type de construction	Adresses	Zone concernée	Recommandation
18.03.28.05	multifamilial isolé	3, rue Roger	H-27	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment multifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-003
18.03.28.06	unifamilial isolé	480, rue Marthe	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-012
18.03.28.07	unifamilial isolé	125, Montée Monette	H-218	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-014
18.03.28.08	garage isolé	141, Montée Monette	H-218	Approuver la demande de permis de construction pour un garage isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-015
18.03.28.09	garage isolé	520, rue De Gaulle Sud	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour un garage isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-016

**18-04-095** Octroi de mandat - Services professionnels pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme - concordance au schéma révisé de la MRC Roussillon

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC Roussillon entrera en vigueur en 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la dernière révision réglementaire remonte à 2012 et que toute la réglementation d'urbanisme doit être mise à jour;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir le support d'une firme de consultants spécialisés dans le domaine;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 423 sur la gestion contractuelle stipulant que tout contrat de service professionnel dont la valeur n'excède pas 99 999 \$ peut être conclu de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat pour la fourniture de services professionnels pour la refonte du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville en concordance avec le nouveau schéma d'aménagement de la MRC Roussillon, à Paré+Associés Inc., au prix de 87 955,88 \$ taxes incluses, le tout aux conditions de l'offre de services de cette firme datée du 22 février 2018.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires afin de donner suite au présent mandat.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense pour l'année en cours, soit les deux tiers du mandat, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 610 00 418 et que le solde soit réservé au budget de l'année 2019.

**18-04-096 Demande d'entretien d'un cours d'eau - ruisseau Saint-Claude**

CONSIDÉRANT QU'une inspection du ruisseau Saint-Claude a été effectuée le 28 novembre 2017;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par Madame Isabelle Cormier, inspectrice municipale, dans son rapport d'inspection du 30 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'intervention pour l'entretien dudit ruisseau a été déposée le 27 février 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC de Roussillon à procéder à l'entretien du ruisseau Saint-Claude, situé près du lot 2 267 600 du cadastre du Québec, et

d'aviser la MRC de Roussillon de l'intention de la Ville de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés dans le bassin versant du cours d'eau et, à cet effet, demande à la MRC de Roussillon de produire un projet de répartition avec une marge de plus ou moins 10% d'erreur, à titre indicatif seulement, sans obligation de la part de la Ville de maintenir ce mode de répartition.

**18-04-097     Adoption - Règlement numéro 401-29 modifiant le règlement de zonage numéro 401**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 401-29, intitulé:

"Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 401 afin :

1) de réduire de 2 à 1 la hauteur en étages minimale et de 3 à 1 le nombre de logements maximal par bâtiment pour les bâtiments unifamiliaux isolés dans la zone H-07;

2) d'autoriser les classes d'usages H-1: Habitation unifamiliale en structure jumelée et P-1: Parc, terrain de jeux et espace naturel dans la zone H-15;

3) de ne plus autoriser les classes d'usages H-1 : Habitation unifamiliale en structure isolée, H-3: Habitation trifamiliale et H-5: Habitation multifamiliale de 7 logements et plus; C-4: Commerce d'hébergement et de restauration ainsi que C-5: Commerce de divertissement et d'activité récréotouristique dans la zone H-15;

4) de créer la zone H-29 au détriment de la zone H-15 et d'y autoriser les classes d'usages H-5 : Habitation multifamiliale de 7 logements et plus en projet intégré seulement et P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel;

5) d'agrandir la zone H-07 au détriment de la zone H-15;

6) d'agrandir la zone H-26 au détriment de la zone H-15."

**18-04-098     Adoption second projet - Règlement numéro 401-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 401 afin d'augmenter à 65% la norme du rapport planchers/terrain maximal pour toutes les classes d'usage dans la zone H-26**

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le second projet de règlement numéro 401-30, intitulé : "Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 401 afin d'augmenter à 65% la norme du rapport planchers/terrain maximal pour toutes les classes d'usage dans la zone H-26".

Le vote est demandé :

Pour : (5) mesdames Manon-Josée D'Auteuil, Martine Labelle, Sylvie Messier, ainsi que messieurs Justin Gagné, Dany Goyette.

Contre : (1) monsieur Vincent Lanteigne.

**Adoptée sur division.**

#### **VARIA**

Aucun point à l'ordre du jour.

#### **INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE**

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

#### **QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE**

16 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 19 h 37.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **18-04-099 Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 42.

*(s) Johanne Beaulac*

*(s) Manon Thériault*

---

Mme Johanne Beaulac, mairesse

---

Me Manon Thériault, greffière